



46314 - L'usage du sable dans le nettoyage de la souillure provoquée par un chien

question

Faut il nécessairement utiliser du sable dans le lavage de l'objet souillé par le chien? Peut on utiliser d'autres substituts comme du savon?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 41090, il a été expliqué les modalités du nettoyage de la souillure provoquée par un chien notamment la nécessité de procéder à sept lavages avec l'usage du sable dans le dernier.

Il y a une divergence de vues au sein des ulémas à propos de la question de savoir s'il faut absolument utiliser du sable ou si on peut utiliser d'autres produits de nettoyage comme le savon. Selon la doctrine d'ach-Chafi'i, l'usage du sable est nécessaire, et rien ne peut s'y substituer, car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) en a donné l'ordre. Selon la doctrine de l'imam Ahmad, il est permis d'utiliser des produits tels le savon et d'autres. Voir al-Madjmou', 2/600; Rawdhat at-Talibine, p.16; al-Moughni, 1/74; al-Insaf, 2/248.

Dans al-mawsu'a al fihiyya, 10/139, il est écrit: **Si un chien souille le contenu d'un récipient, le nettoyage correct du récipient nécessite sept lavages dont un avec du sable. C'est ce que préconisent Hanbalites et Chafrites.** Si, à la place du sable, on utilise de la salicorne herbacée ou du savon ou ajoute un 8

^e lavage, l'avis le plus juste veut que cela ne suffit pas puisqu'il s'agit d'un nettoyage dans lequel



l'usage du sable revêt un caractère cultuel. C'est pourquoi un autre produit ne peut le remplacer.

Pour certains Hanbalites, il est permis à défaut du sable d'employer d'autres produits. C'est aussi le cas si l'usage du sable dégrade l'objet lavé. Toujours est-il qu'avec la disponibilité du sable et l'innocuité on ne peut pas s'en passer.

Voilà l'avis d'Abou Hamid.»

Dans ach-Charh al-mult'i, 1/292, Cheikh Ibn Uthaymine commente l'avis selon lequel un autre produit peut remplacer le sable e ces termes: «Ceci est discutable pour ce qui suit:

1/ Le législateur a précisé le sable et il faut appliquer le texte littéralement.

2/ Le jujubier et la salicorne herbacée existaient du temps du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) mais celui-ci n'y a pas fait allusion.

3/ Peut-être le sable comporte-t-il une composante apte à tuer les bactéries qui subsistent dans la salive du chien.

4/ Le sable est l'un des deux moyens permettant l'accession à la propreté rituelle car il remplace l'eau dans le cadre de la purification dite tayammum. Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **On a fait de la terre un lieu de prière propre pour moi.**

Aussi, ce qui est juste c'est que rien ne remplace le sable. Mais, si à défaut de celui-ci, l'usage de la salicorne herbacée ou du savon est mieux que rien.»